



EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS**

-00000-

L'an Deux Mille Vingt et Un le 21 décembre à Dix-Huit Heures, le Comité du Syndicat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente à Charnat sous la présidence de Monsieur MAZELIER Vincent.

SIAEP DORE-ALLIER

Place de la Mairie 63190 LEZOUX Tel: 04 73 73 11 51 siaepdorealiier@orange.fr

Nombres de Membres :

en exercice: 16 présents : 13 15

votants:

PRESENTS: MMES GONINET L., TARTRY-LAVEST A.

MMS BARGOIN J., BLANCHOZ P., BRIVARY J.F. MMS DERBIAS J.L. DUROHANY D., DURUPT S., MMS GARMIS F., GIRARD J.B., MAZELIER V.,

MMS ORCIERE T., ROUVIDANT J.L.

Date de convocation: 08/12/2021

POUVOIRS: MME GRENIER M.C à M. DERBIAS J.L. M. MAURIN D. à M. ROUVIDANT J.L.

OBJET: Contrat groupe « risques statutaires » -Modification du taux de cotisation et du taux de remboursement des indemnités journalières au 1er janvier 2022.

Monsieur le Président informe le Comité, que le syndicat est actuellement assuré dans le cadre du contrat groupe d'assurance « risque statutaire », géré par le courtier SCIACI SAINT HONORE et souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Puy-de-Dôme auprès de la compagnie d'assurance « ALLIANZ ».

L'examen annuel des résultats financiers du contrat laisse apparaître un déséguilibre amenant la compagnie d'assurance à renégocier pour la dernière année les conditions du contrat applicables à compter du 1er janvier 2022

Deux alternatives ont été proposés par l'assureur :

□ soit une majoration des taux de 25 % avec conservation des remboursements des indemnités journalières à l'identique.

□ soit une majoration des taux de 15% accompagnée d'une modification des remboursements des indemnités journalières passant d'un remboursement à 90% au lieu de 100% et de 70% au lieu de 80%.

Parmi ces deux propositions, le Centre de Gestion a retenu l'offre qui aura le moins d'impact financier pour les collectivités tout en conservant un taux de garantie acceptable. Il s'agit de la deuxième proposition.

Certifié exécutoire. Reçue en sous préfecture le : 2 3 DEC. 2021 Publié le :

4 DEC. 2021

10 10 8 8

17.13 JAN # 8 .../...

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

- D'accepter la modification des taux de cotisations du contrat d'assurances statutaires SCIACI SAINT HONORE, contrat n°41060A/144 au 1er janvier 2022.
- D'autoriser le Président à signer le contrat d'assurances statutaires N°411060A/144 avec la modification du taux de cotisation et du taux de remboursement des indemnités journalières au 1^{er} janvier 2022

Pour extrait conforme. Le Président, Vincent MAZELIER



Certifié exécutoire,
Reçue en sous préfecture le : 2 3 DEC. 2021
Publié le : 2 4 DEC. 2021

